

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B116-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B116

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent n°12MS1D02 relatif aux travaux d'entrée de ville de Mimet - RD58 Chemin des Moulières dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A."

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande publique.

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent n°12MS1D02 relatif aux travaux d'entrée de ville de Mimet – RD58 / Chemin des Moulières dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ».

Décision du Bureau .

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence « Entrées de Ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation de l'entrée nord-ouest de la commune de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières. Le Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 a autorisé la signature d'un marché de travaux notifié à l'entreprise GIL TP le 14 août 2014. Aujourd'hui, des adaptations techniques doivent être réalisées afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et la pérennité des aménagements. Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n°1 au marché n°12MS1D02 intégrant les adaptations nécessaires à la bonne exécution du projet.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, dans l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet au niveau du carrefour du Chemin des Moulières et de la RD58.

Ce carrefour se caractérise par une intersection peu lisible présentant une forte déclivité, une visibilité insuffisante pour les usagers et une faible prise en compte des piétons.

L'aménagement projeté a pour objectif premier de supprimer la dangerosité de cette intersection par la modification du carrefour et du tracé de la voie ainsi que par la création d'un cheminement piéton. Il vise également la mise en valeur de l'entrée de ville.

Le programme de l'opération a fait l'objet d'une validation en Bureau Communautaire du 23 février 2012 puis d'une révision en Bureau Communautaire du 07 mars 2013.

La consultation des marchés de travaux s'est faite dans la cadre des accords-cadres multi-attributaires (n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts). Le Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 a attribué le marché subséquent n°12MS1D02 à l'entreprise GIL TP afin de réaliser les travaux de voirie et réseaux divers, pour un montant de 359.826,68€ HT.

Dès lors, la période de préparation du chantier a débuté le 08 octobre 2013 et les travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville ont démarré le 19 novembre 2013.

Modifications à apporter au projet :

Au cours de la préparation du chantier, le CG13 a demandé l'accentuation du dévers au niveau du carrefour RD58/chemin des Moulières et la modification des îlots centraux afin d'améliorer la sûreté de cette intersection et des automobilistes. Dès lors, l'ensemble des profils sur le linéaire du projet mais également le réseau pluvial doivent être adaptés. Ainsi, du rabotage et de la structure de voirie sont à ajouter, des traversées de route sont à réaliser, des canalisations, des regards et des tampons doivent être ajoutés, modifiés ou supprimés sur le projet.

D'autre part, les récents épisodes pluvieux ont révélé la nécessité de renforcer la stabilité des importants terrassements réalisés et des ouvrages hydrauliques du projet afin d'assurer la paternité des aménagements. Ainsi, des enrochements supplémentaires doivent être entrepris.

Objet de l'avenant :

L'ensemble de ces éléments ayant un impact direct sur le projet, celui-ci doit être adapté. L'avenant n°1 a donc pour objet d'intégrer la modification du réseau d'eau pluviale, l'adaptation des profils de la voie, le renforcement des terrassements et la prolongation de la durée des travaux.

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché accords-cadre en intégrant le rabais consenti par l'entreprise. Les modifications apportées au Détail Quantitatif Estimatif du marché visant à intégrer ces travaux sont présentés en annexe.

Récapitulatif de la balance financière :

• Ancien montant du marché :	359.826,68€ HT
• Prestation en plus value :	78.603,00€ HT
• Prestation en moins value :	2.720,00€ HT
• Rabais 13%:	9.864,79€ HT
• Variation en %:	+ 18,35%
• Soit un nouveau montant du marché :	425.844,89€ HT

L'ensemble des modifications, objet de l'avenant, représente un surcoût total de 66.018,21€ HT. Le marché de travaux passe ainsi de 359.826,68€ HT à 425.844,89€HT, soit une augmentation de 18,35%. Par ailleurs, les travaux ne pourront être finalisés dans les délais prévus initialement du fait des adaptations techniques nécessaires. Ce retard ne pouvant être imputé à l'entreprise, le délai d'exécution est prolongé de trois semaines portant celui-ci de 11 à 14 semaines.

Le montant de cet avenant étant supérieur à 5% du montant du marché initial, celui-ci a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté du Pays d'Aix.

La Commission d'Appel d'Offres du 07 février 2014 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des marchés publics pris en son article 20 ;
VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
Vu la délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 validant l'Autorisation de Programme 2012 des Entrées de Ville pour un montant de 4,5 M€ ;
Vu la délibération n° 2012-B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 validant le programme de l'opération d'Entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières ;
Vu la délibération n° 2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9M€ ;
VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 07 mars 2013 autorisant la signature du marché accord-cadre n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;
Vu la délibération n° 2013-B133 du Bureau Communautaire du 07 mars 2013 approuvant la modification du programme de l'opération d'Entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières ;
VU la délibération n°2013-B338 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013 autorisant la signature du marché subséquent n°12MS1D02 relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières ;
VU la délibération n°2013-A109 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;
VU la délibération n°2013-A225 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2014 .

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 portant sur la modification du marché n°12MS1D02 relatif aux travaux d'entrée de ville de Mimet portant le montant du marché à 425 844,89 € HT (soit + 18,35%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché subséquent n°12MS1D02 relatif aux travaux de « Voirie-Réseaux Divers », lot n°1 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de l'entrée de ville de Mimet - RD58 / Chemin des Moulières, à l'entreprise GIL TP, pour une durée de travaux de 14 semaines et pour un montant estimatif de 425.844,89€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.



**ENTREE DE VILLE DE MIMET - RD58 / CHEMIN DES MOULIERES
LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

AVENANT N°1 AU MARCHE N°12MS1D02 DU 14/08/2013

Titulaire : GIL TP

**AVENANT AU MARCHE DE L'ENTREE DE VILLE DE MIMET - RD58 /
CHEMIN DES MOULIERES - LOT N°1 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société GILTP,

Domiciliée 9, traverse Galilée - ZI du Tube - 13800 Istres

Immatriculée au RCS de Salon-de-Provence sous le n°68B13

représentée par Monsieur Hervé CASTINEL,

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:12MS1D02

Date de notification du marché :14/08/2013

Montant HT du marché initial : 359 826,68 €

Nouveau montant HT du marché : 425 844,89 €

Le présent avenant comporte 5 feuillets numérotés de 1 à 5.

Etant préalablement exposé que :

Dans un souci de sécurisation des usagers, le CG13 et la CPA ont jugé nécessaire d'adapter les profils en travers, les îlots centraux et de modifier le réseau d'eau pluvial du projet.

Les récents épisodes d'intempérie ont mis en exergue la nécessité de renforcer les terrassements et les ouvrages hydrauliques du projet afin d'en assurer la pérennité.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- Augmenter le montant du marché faisant passer le montant du marché après avenant n°1 de 359 826,68 € HT à 425 844,89 € HT.
- Prolonger la durée du marché ou les délais d'exécution faisant passer le délai d'exécution du marché après avenant n°1 de 11 semaines à 14 semaines.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

A / Adaptation des profils et des îlots de la voie :

Les profils en travers de la voie doivent être modifiés (rabotage et reprofilage) et l'emprise de la voirie doit être élargie.

Plus-values :

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Prix unit marché € HT	Qté marché initial	Montant marché initial € HT	Qté marché initial + avenant	Montant marché initial + avenant € HT	Plus- values € HT
Série 200 - DEMOLITION								
A211	Rabotage de revêtement (haut maxi 10cm)	m²	12,00	530,00	6 360,00	1 150,00	13 800,00	7 440,00
Série 400 - REMBLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE								
A401	Réglage et compactage du fond de forme	m²	1,00	750,00	750,00	1 150,00	1 150,00	400,00
A402	Géotextile	m²	1,00	780,00	780,00	1 150,00	1 150,00	370,00
A410	Grave non traitée 0/20	m³	110,00	150,00	16 500,00	368,00	40 480,00	23 980,00
A413	Grave bitume 0/14	T	85,00	300,00	25 500,00	500,00	42 500,00	17 000,00
TOTAL PLUS-VALUES								49 190,00

B / Modification du réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales :

Des traversées de voie supplémentaires sont à réaliser. Des canalisations, des regards et des tampons sont à ajouter, modifier ou supprimer sur le projet.

Plus-values :

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Prix unit marché € HT	Qté marché initial	Montant marché initial € HT	Qté marché initial + avenant	Montant marché initial + avenant € HT	Plus-values € HT
Série 200 - DEMOLITION								
A207	Réalisation de tranchée en terrain naturel	m³	20,00	450,00	9 000,00	480,00	9 600,00	600,00
A210	Découpage de revêtement à la scie à eau.	ml	6,00	300,00	1 800,00	380,00	2 280,00	480,00
Série 400 - REMBLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE								
A407	Sable 0/6	m³	110,00	100,00	11 000,00	118,00	12 980,00	1 980,00
Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT								
A703	Construction de regard de visite 800 rond ou carré	U	916,00		0,00	9,00	8 244,00	8 244,00
A706	Plaque de recouvrement	u	210,00		0,00	6,00	1 260,00	1 260,00
A707-b	Tampon plein 400kN dim 800	U	278,00		0,00	3,00	834,00	834,00
A712-b	Canalisation béton armé de série 135 A de diamètre 400	ml	43,00	40,00	1 720,00	70,00	3 010,00	1 290,00
TOTAL PLUS-VALUES								14 688,00

Moins-values :

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Prix unit marché € HT	Qté marché initial	Montant marché initial € HT	Qté marché initial + avenant	Montant marché initial + avenant € HT	Moins-values € HT
Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT								
A702	Construction de regard 600 rond ou carré	U	794,00	5,00	3 970,00	4,00	3 176,00	-794,00
A708-c	Tampon grille concave 400kN dim 600	U	258,00	3,00	774,00	0,00	0,00	-774,00
A712-c	Canalisation béton armé de série 135 A de diamètre 500	ml	48,00	60,00	2 880,00	36,00	1 728,00	-1 152,00
TOTAL MOINS-VALUE								-2 720,00

C / Renforcements des terrassements et ouvrages hydrauliques :

Les remblais, fossés et ouvrages hydrauliques sur l'emprise du projet doivent être renforcés par l'ajout d'enrochements nécessaires à leurs tenus dans le temps.

Plus-values :

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Prix unit marché € HT	Qté marché initial	Montant marché initial € HT	Qté marché initial + avenant	Montant marché initial + avenant € HT	Plus-values € HT
Série 400 - REMBLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE								
A408	Enrochement	T	95,00	45,00	4 275,00	200,00	19 000,00	14 725,00
TOTAL PLUS-VALUES								14 725,00

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Modification de l'Acte d'Engagement (AE) - Prolongation de la durée des travaux :

La réalisation de l'ensemble des prestations complémentaires nécessite la prolongation de la durée des travaux de 3 semaines supplémentaires.

La durée des travaux proposée par l'entreprise passe donc de 11 semaines à 14 semaines.

Modification du Détail Estimatif Quantitatif (DQE)

Le Détail Quantitatif Estimatif modifié est joint en annexe.

ARTICLE 4. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le coût des travaux supplémentaires ou modificatifs est déterminé sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires du marché accords-cadre en intégrant le rabais consenti par l'entreprise.

Ancien montant du marché :	359 826,68 € HT
Prestations en plus value :	78 603,00 € HT
Prestation en moins value :	2 720,00 € HT
Rabais 13 %	9 864,79 € HT
Nouveau montant du marché :	425 844,89 € HT
% de variation :	+ 18,35 %

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Pour le Président et par délégation,

Le titulaire du marché
(signature et cachet de la société)

le Vice-Président délégué aux Entrées
de Ville

Détail Quantitatif Estimatif
Lot 1 - Travaux de Voirie et Réseaux Divers

ACCORD CADRE 2012AC01

MARCHE SUBSEQUENT N°12MS1D02
AVENANT N°1
AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE DE MIMET
RD58 / CHEMIN DES MOULIERES

Maître d'Ouvrage

Communauté du Pays d'Aix

Représentant Légal de la Collectivité ou Autorité Compétente

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Suivi d'opération

Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville

Maître d'Œuvre

Girus

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Prix unit marché € HT	Qté marché initial	Montant marché initial € HT	Qté marché initial + avenant	Montant marché initial + avenant € HT
Série 100 - INSTALLATION SIGNALISATION DE CHANTIER							
A102	Installation de chantier pour une durée supérieure à 3 mois	Ft	1 300,00	1,00	1 300,00	1,00	1 300,00
A103	Signalisation de chantier pour une durée supérieure à 3 mois, y compris alternat mécanique ou manuel	Ft	350,00	1,00	350,00	1,00	350,00
A104	Panneau de communication CPA	u	250,00	2,00	500,00	2,00	500,00
A105	Constat d'huissier à la demande du maître d'ouvrage	Ft	550,00	1,00	550,00	1,00	550,00
A106	Dépose de mobilier urbain	u	35,00	10,00	350,00	10,00	350,00
A109	Nettoyage spécial du chantier par camions balais	u	3 800,00	1,00	3 800,00	1,00	3 800,00
TOTAL HT SERIE 100					6 850,00		6 850,00
Série 200 - DEMOLITION							
A201	Débroussaillage				0,00		0,00
A201-a	Débroussaillage de surfaces inférieures à 2000 m2	m²	4,00	585,00	2 340,00	585,00	2 340,00
A202	Abattage d'arbre et dessouchage	U	350,00	37,00	12 950,00	37,00	12 950,00
A203	Décapage et mise en dépôt de terre végétale	m³	18,00	160,00	2 880,00	160,00	2 880,00
A204	Terrassement pleine masse terrain naturel	m³	21,00	1 740,00	36 540,00	1 740,00	36 540,00
A205	Terrassement pleine masse terrain minéralisé	m³	5,00	150,00	750,00	150,00	750,00
A206	Terrassement en terrain rocheux	m³	35,00	110,00	3 850,00	110,00	3 850,00
A207	Réalisation de tranchée en terrain naturel	m³	20,00	450,00	9 000,00	480,00	9 600,00
A210	Découpage de revêtement à la scie à eau.	ml	6,00	300,00	1 800,00	380,00	2 280,00
A211	Rabotage de revêtement (haut maxi 10cm)	m²	12,00	530,00	6 360,00	1 150,00	13 800,00
A214	Démolition de massif	u	80,00	12,00	960,00	12,00	960,00
TOTAL HT SERIE 200					77 430,00		85 950,00
Série 300 - BETONS - MACONNERIES							
A303	Béton désactivé	m³	200,00	50,00	10 000,00	50,00	10 000,00
A305	Béton balayé coloré	m³	216,00	30,00	6 480,00	30,00	6 480,00
TOTAL HT SERIE 300					16 480,00		16 480,00
Série 400 - REMBLAIS STRUCTURE DE CHAUSSEE							
A401	Réglage et compactage du fond de forme	m²	1,00	750,00	750,00	1 150,00	1 150,00
A402	Géotextile	m²	1,00	780,00	780,00	1 150,00	1 150,00
A407	Sable 0/6	m³	110,00	100,00	11 000,00	118,00	12 980,00
A408	Enrochement	T	95,00	45,00	4 275,00	200,00	19 000,00
A409	Grave non traitée 0/80	m³	85,00	970,00	82 450,00	970,00	82 450,00
A410	Grave non traitée 0/20	m³	110,00	150,00	16 500,00	368,00	40 480,00
A413	Grave bitume 0/14	T	85,00	300,00	25 500,00	500,00	42 500,00
TOTAL HT SERIE 400					142 395,00		200 850,00
Série 500 - REVETEMENTS DE CHAUSSEE							
A501	Couche d'impregnation	m²	3,00	800,00	2 400,00	800,00	2 400,00
A502	Couche d'accrochage	m²	5,00	3 042,00	15 210,00	3 042,00	15 210,00
A504	Béton bitumineux SG 0/10	T	60,00	420,00	25 200,00	420,00	25 200,00
A505	Béton bitumineux SG 0/6	T	198,00	130,00	25 740,00	130,00	25 740,00
A506	Plue value sur les prix A503 à A505 pour béton bitumineux coloré	m²	12,00	310,00	3 720,00	310,00	3 720,00
TOTAL HT SERIE 500					72 270,00		72 270,00
Série 600 - BORDURES - CANIVEAUX							
A601-a	Bordures de trottoirs préfabriquées classe 100 type T2 ou T2 basse	ml	32,00	350,00	11 200,00	350,00	11 200,00
A601-c	Bordures avaloirs préfabriquées classe 100 type T2 ou T3	ml	58,00	20,00	1 160,00	20,00	1 160,00
A601-d	Bordures préfabriquées type P1, P2 ou P3	ml	25,00	350,00	8 750,00	350,00	8 750,00
A601-e	Bordures préfabriquées type I1 ou I2	ml	28,00	300,00	8 400,00	300,00	8 400,00
A601-h	Caniveaux bavette préfabriqués classe 100 type CS2 ou CS3	ml	55,00	20,00	1 100,00	20,00	1 100,00
TOTAL HT SERIE 600					30 610,00		30 610,00

Série 700 - RESEAUX HUMIDES - ASSAINISSEMENT							
A701-b	Mise à niveau regard inférieur ou égal à 500 mm sur chaussée	U	100,00	5,00	500,00	5,00	500,00
A701-c	Mise à niveau regard supérieur à 500 mm sur chaussée	u	160,00	5,00	800,00	5,00	800,00
A702	Construction de regard 600 rond ou carré	U	794,00	5,00	3 970,00	4,00	3 176,00
A703	Construction de regard de visite 800 rond ou carré	U	916,00		0,00	9,00	8 244,00
A706	Plaque de recouvrement	u	210,00		0,00	6,00	1 260,00
A707-a	Tampon plein 400kN dim 600	u	210,00	2,00	420,00	2,00	420,00
A707-b	Tampon plein 400kN dim 800	U	278,00		0,00	3,00	834,00
A708-c	Tampon grille concave 400kN dim 600	U	258,00	3,00	774,00	0,00	0,00
A710a	Fourniture et pose de tête de sécurité pour DN 200 à DN 500mm	u	610,00	10,00	6 100,00	10,00	6 100,00
A712-b	Canalisation béton armé de série 135 A de diamètre 400	ml	43,00	40,00	1 720,00	70,00	3 010,00
A712-c	Canalisation béton armé de série 135 A de diamètre 500	ml	48,00	60,00	2 880,00	36,00	1 728,00
TOTAL HT SERIE 700					17 164,00		26 072,00
Série 800 - RESEAUX SECS							
A801-c	Regard de dimension 500x500 mm	u	560,00	7,00	3 920,00	7,00	3 920,00
A805-a	Fourreau PVC de diamètre 63	ml	6,00	450,00	2 700,00	450,00	2 700,00
A805-c	Fourreau PVC de diamètre 110	ml	11,00	250,00	2 750,00	250,00	2 750,00
A807	Fourniture et pose de câblette de terre en cuivre de 25 mm²	ml	3,00	425,00	1 275,00	425,00	1 275,00
A808	Fourniture et pose d'un grillage avertisseur - toutes couleurs	ml	1,00	590,00	590,00	590,00	590,00
TOTAL HT SERIE 800					11 235,00		11 235,00
Série 900 - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE							
A901-c	Panneau de Classe 2 DG de gamme normale	U	290,00	11,00	3 190,00	11,00	3 190,00
A905-c	Marquage arrêt de bus avec bandes 0,12m de couleur jaune en peinture (ligne zigzag)	U	3,00	2,00	6,00	2,00	6,00
A908	Effaçage par procédé thermique	m²	18,00	20,00	360,00	20,00	360,00
TOTAL HT SERIE 900					6 824,00		6 824,00
SERIE 1000 - MOBILIER							
A1003-b	Glissière bois/métal	u	53,00	510,00	27 030,00	510,00	27 030,00
A1005	Pose de mobilier urbain	U	38,00	2,00	76,00	2,00	76,00
TOTAL HT SERIE 1000					27 106,00		27 106,00
TOTAL HT ACCORD CADRE AVANT RABAIS					408 364,00		484 247,00
RABAIS 13 %					-53 087,32		-62 952,11
TOTAL HT ACCORD CADRE APRES RABAIS					355 276,68		421 294,89
SERIE 1100 - PRIX COMPLEMENTAIRES							
A1101	Dépose de glissière de sécurité métal	ml	14,00	325,00	4 550,00	325,00	4 550,00
TOTAL HT SERIE 1100					4 550,00		4 550,00
TOTAL HT PRIX COMPLEMENTAIRES					4 550,00		4 550,00
TOTAL GENERAL HT					359 826,68		425 844,89

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché subséquent n°12MS1D02 relatif aux travaux d'entrée de ville de Mimet - RD58 Chemin des Moulières dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A."

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014